



Le compte administratif présente un excédent dans les deux sections (fonctionnement et investissement) :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT
477 777,04 €	54 766,46 €

e

Les différents éléments composant le compte administratif sont explicités et le vote a lieu sans la présence de Monsieur le Maire, qui quitte la salle du conseil.

Les travaux pour la création d'une boulangerie, prévus en 2019, n'ont pas encore été réalisés, ce qui explique en partie l'excédent en investissement. En réponse à une question de Monsieur Jean, Madame Rolland précise que la mairie a choisi d'effectuer un emprunt pour l'acquisition du pavillon, achat de 110 000 €. Nous venons d'obtenir de la région une subvention de 55 000 €, place de la mairie, qui sera transformé en boulangerie au motif que les loyers du local commercial et de l'appartement prochainement créés couvriront les remboursements. L'autofinancement dégagé est privilégié pour d'autres projets, principalement pour l'achat du pavillon Sully.

Le Conseil Municipal (sans Monsieur le Maire) approuve et arrête à l'unanimité les résultats définitifs du compte administratif 2019, tels que présentés ci-dessus.

Monsieur le Maire participe de nouveau à la réunion et remercie les membres du conseil présents. Il se félicite des bons résultats constatés sur le compte administratif et sur le compte de gestion : les Monticellois peuvent constater la bonne gestion financière de la commune depuis 2014, ce qui va à l'encontre des allégations et attaques de l'équipe adverse lors de la dernière campagne électorale.

## **2) Le compte de gestion 2019**

Madame Rolland propose au Conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2019, tenu par le Trésor Public, alors que le compte administratif est tenu par la commune.

Les deux comptes affichant le même résultat de clôture, le compte de gestion n'appelle ni observation ni réserve : le Conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## **3) L'affectation de résultat**

Madame Rolland propose d'affecter les excédents des comptes 2019 au budget de l'exercice 2020, soit :

- 477 777, 04 € en section de fonctionnement (art. 002) ;
- 54 766, 46 € en section d'investissement (art. 001).

Adopté à l'unanimité.

#### 4) Le vote du taux des taxes directes locales

Madame ROLLAND rappelle que le taux de la taxe d'habitation n'est plus modifiable. A compter de 2021, les communes et les EPCI à fiscalité propre ne percevront plus la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La commission des finances propose de maintenir les taux 2019 des taxes foncières sur le bâti et sur le non bâti, car une légère augmentation des taux aurait un impact dérisoire en termes de recettes.

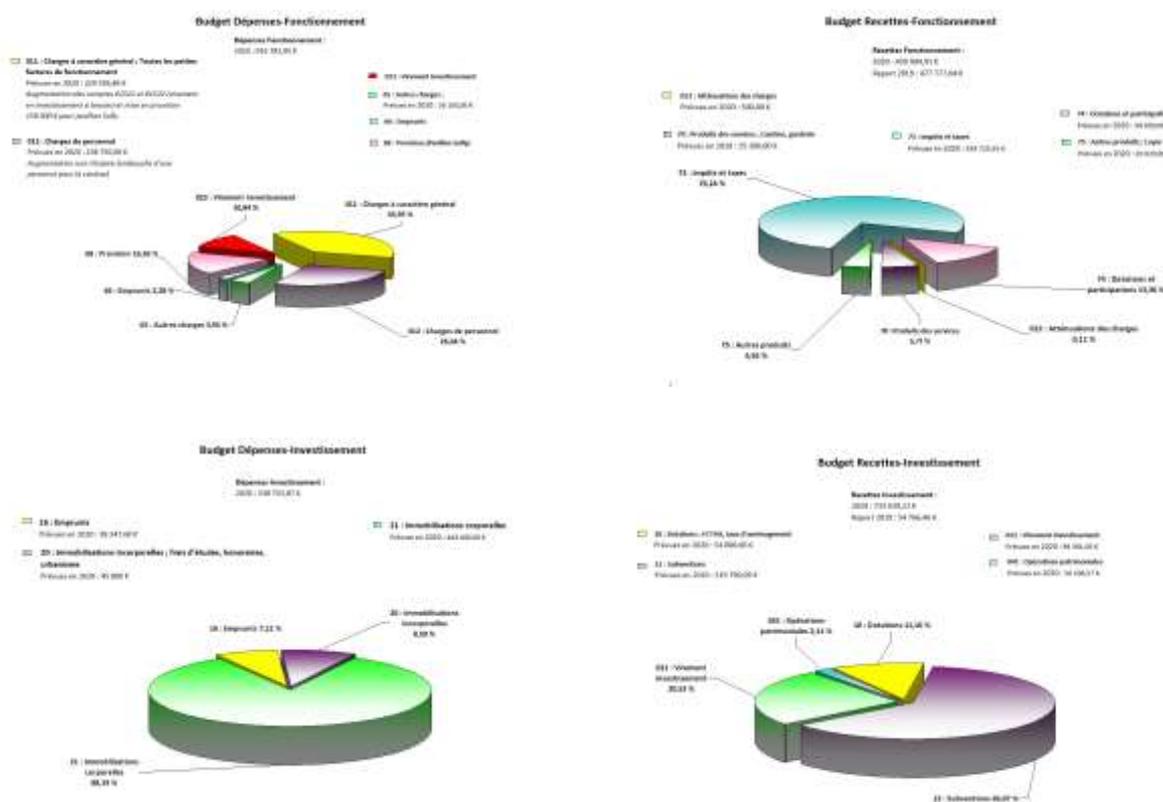
Taxe foncière sur le bâti	20.23 %
Taxe foncière sur le non bâti	56.25 %

Ces taux sont validés à l'unanimité.

#### 5) Le budget unique 2020

Madame Rolland présente aux membres du conseil le budget primitif en rappelant que cette année est une année particulière car six mois se sont déjà écoulés.

Elle indique que certaines dépenses prévues en investissement seront probablement reportées en 2021 à cause du retard pris dans les travaux de la boulangerie. Elle rappelle également que 66% des recettes d'investissement proviennent de subventions obtenus grâce aux travaux des élus et des secrétaires qui cherchent et déposent de nombreux dossiers de subvention afin d'être en mesure de réaliser ces travaux.



Soit :

Section de fonctionnement	
DEPENSES	RECETTES
916 781,95 €	916 781,95 €

Section d'investissement	
DEPENSES	RECETTES
538 753,87 €	538 753,87 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité.

## 6) Demandes de subventions

Madame Rolland propose au conseil de voter deux demandes de subvention :

- La première concerne une demande auprès du département dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural (aide aux petites communes pour l'aménagement du patrimoine immobilier ou la création d'équipements et de services aux habitants) pour **aménager un cabinet médical** dans un bâtiment communal.  
Coût prévisionnel : 17 260,00 € HT.  
Acceptée à l'unanimité.
- La seconde concerne une demande auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local, pouvant servir à la transformation de bâtiments scolaires) pour **la modification des salles de classe actuelles et l'agrandissement du bâtiment au bénéfice de la classe de maternelle**.  
Coût prévisionnel : 47 800,00 €  
Acceptée à l'unanimité.

## 7) Les projets de travaux

Monsieur Jean fait un point sur les différents projets de travaux au sein du village :

- **L'école** : des travaux seront entrepris au sein de l'école afin de tenir compte des effectifs prévus à la rentrée et de l'espace nécessaire à la mise en œuvre du protocole sanitaire, mais aussi pour plus de praticité. Ce sont des travaux mineurs au niveau du rez-de-chaussée qui consistent à abattre la cloison qui se situe entre la classe de CE1/CE2 et la BCD. Tout le matériel

présent dans la BCD sera transféré dans une autre pièce qui sera créée entre la BCD actuelle et la classe de maternelle. En montant une seconde cloison, cette pièce sera dédiée aux maîtresses. Pour terminer, la cloison séparant la classe de maternelle de la garderie sera supprimée afin d'agrandir également l'espace des enfants.

La garderie sera transférée temporairement dans l'ancien local occupé par le bibliobus. Nous avons obtenu l'accord de l'IEP (Inspecteur de l'Éducation Nationale) pour que les siestes et la garderie puissent se tenir dans cette nouvelle salle.

Montant des travaux : 1 990 € HT

Accepté à l'unanimité.

Est également prévu un projet d'extension du bâtiment pour la future garderie au sein même de l'école : cette nouvelle salle de 60 m<sup>2</sup> environ, en prolongement de la classe de maternelle actuelle, disposera de son propre hall d'entrée, évitant ainsi l'entrée de toutes les classes par la même porte.

- **La boulangerie** : dans le cadre de la procédure de marché public, la date limite de dépôt des offres était ce jour vendredi 03 Juillet 2020. Cinq entreprises ont déposé un dossier. Les travaux débuteront début septembre.
- **Le clocheton** : Une nouvelle place devant le clocheton est en cours d'aménagement, avec des pavés et une future jardinière.
- **Le cimetière** : Des travaux seront prochainement entrepris pour installer une pompe à bras, ce qui répondra à une forte demande exprimée depuis de nombreuses années.
- **Toilettes publiques** : Monsieur Jean propose l'installation de sanisettes au sein du village. Ces toilettes publiques pourraient servir aux nombreux randonneurs mais également aux habitants ou visiteurs lors de nos manifestations. Il existe des toilettes publiques gratuites et auto-nettoyantes. Il propose que chacun réfléchisse à cette proposition.

## 8) **Attribution de primes**

Madame Rolland fait lecture du décret n° 2020-570 du 14 Mai 2020 permettant aux collectivités de verser une **prime exceptionnelle** à ceux de ses **agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire** déclaré en application de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période. Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Elle propose, après consultation de la commission du personnel, que cette prime soit attribuée à trois agents communaux qui ont eu un surcroît de travail significatif, selon le barème suivant issu du décret :

- 250 € pour un agent présent physiquement entre 20 et 50 % de son temps de travail ;
- 500€ pour un agent présent physiquement entre 50 et 99 % de son temps de travail ;
- 1000€ pour un agent présent physiquement (et en télétravail) 100 % ou plus de son temps de travail.

Accepté à l'unanimité.

#### **9) Création d'un poste d'adjoint administratif**

Monsieur Bosson propose aux membres du conseil de voter pour la création d'un poste d'adjoint administratif et la nomination sur ce poste de Madame Cruz Costa, arrivée au sein de la mairie il y a deux ans.

Le poste comprend l'accueil physique et téléphonique, mais également le traitement de demandes d'état-civil, de recensement des jeunes de moins de 16 ans, des demandes électorales, des affaires scolaires, des commandes, de la communication, des demandes OTV, du CMJ, des encombrants, des animations, des locations de salle des fêtes.

Accepté à l'unanimité.

Monsieur Bosson précise qu'un nouveau professeur de musique devra être prochainement recruté pour l'école, ainsi qu'un vacataire pour s'occuper du service de la cantine.

#### **10) Questions diverses**

Monsieur Lehougre informe avoir été contacté par Madame Nicole Lamande, Présidente des Amis de Saint Fiacre, qui demande si la commune de Montceaux-lès-Meaux souhaite participer au concours des maisons fleuries organisé par plusieurs communes environnantes. Cette personne fournira l'ensemble des modalités pour participer à cet évènement à Monsieur Lehougre avant fin juillet.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.